

Assemblée générale de l'ADIJ

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **47 (1976)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVII^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 7 Juillet 1976

SOMMAIRE

Assemblée générale de l'ADIJ (141) ; Développement économique régional (142) ; Programme d'activité 1976-1977 (149) ; Chronique économique (152).

Assemblée générale de l'ADIJ

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura (ADIJ) a tenu son assemblée générale le 19 juin 1976, au Cinéma Le Musée de La Neuveville.

Après l'interprétation de chants par le chœur du collège du district de La Neuveville, placé sous la direction de M. von Gunten, le président central, M. Frédéric Savoye, ouvrit la séance.

Dans ses propos introductifs, M. Savoye salua l'assistance et plus particulièrement MM. A. Giauque, député, M. Houlmann, J. Jobé et R. Macquat, préfets, O. Troehler, procureur du Jura, M. Rey, adjoint au délégué du développement économique, R. Sigrist, agent consulaire de France en Suisse, H. Gorgé, président de Pro Jura, B. Mertenat, président de l'Université populaire et H. Carnal, président de l'Institut jurassien.

Puis M. Savoye se pencha sur la situation économique actuelle et en analysa les signes de reprise. Pour que cette reprise se réalise dans nos régions et cela dans les meilleures conditions, il ne faudrait pas que le climat de violence se poursuive, devait-il ajouter.

Comptes et budget

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 1975 et des rapports d'activité de la direction, du comité central et des différentes commissions, M. Jean Jobé, trésorier, présenta les comptes qui se soldent par un

excédent de recettes de 4151 fr.55. Ceux-ci furent acceptés à l'unanimité sur rapport de la commission de vérification.

Quant au budget, il laisse apparaître un déficit budgétisé à 12 352 fr. 40 et fut, lui aussi, accepté à l'unanimité.

Les cotisations ne subissent pas de modification.

Sur proposition du comité central, la commission de vérification des comptes se composera de la façon suivante : M. René Domont, de Courtedoux et les communes de La Neuveville et Saignelégier.

Avenir de l'ADIJ

L'assemblée générale de 1975 avait donné le mandat suivant au comité central :

parallèlement aux activités actuelles, constitution d'une commission chargée de l'examen de l'avenir de l'ADIJ après la votation fédérale.

Cette commission, « Avenir de l'ADIJ » a été mise sur pied. M. F. Savoye, qui la préside, déclara qu'il n'y avait pas lieu de précipiter une décision quant à l'avenir de l'ADIJ. Il signala qu'un premier rapport sera soumis à l'assemblée générale de 1977.

Programme d'activité

Sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le programme d'activité fut adopté à l'unanimité. Par cette acceptation, l'assemblée générale réaf-

firma sa volonté, exprimée en 1974 déjà, de poursuivre ses activités et de défendre les intérêts des sept districts.

L'assemblée administrative fut suivie de la conférence (voir ci-après) de M. le professeur Denis Maillat, de Neuchâtel, sur le développement économique régional.

Agape

La Municipalité de La Neuveville offrit l'apéritif et M. Jean Visinand, conseiller communal, apporta les souhaits de bienvenue et les vœux de longue vie à l'ADIJ au nom des autorités de La Neuveville.

Puis ce fut le déjeuner à l'Hôtel Jean-Jacques-Rousseau.

Développement économique régional

Conférence prononcée par M. Denis Maillat, professeur, de l'Université de Neuchâtel, à l'assemblée générale de l'ADIJ - La Neuveville, 19 juin 1976.

La crise économique actuelle a mis en évidence un phénomène qu'on a longtemps considéré comme marginal dans notre pays, parce qu'il a été mal compris ou sous-estimé : je veux parler de l'inégalité du développement économique dans les diverses parties du pays.

Caractéristique de cette prise de conscience, la phrase suivante que l'on peut lire dans un récent Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles :

L'écart considérable qui existe dans notre pays entre le niveau de vie des régions riches et celui des régions pauvres s'est manifestement accentué ces dernières années. Il paraît donc de plus en plus urgent, dans le cadre des mesures de politique conjoncturelle, d'examiner si et jusqu'à quel point il conviendrait de tenir compte davantage de l'évolution différenciée des régions, c'est-à-dire de protéger les régions peu structurées contre les effets des mesures globales.

Le problème ainsi posé, nous tenterons de répondre à deux questions :

- 1° Pourquoi ne s'est-on préoccupé que récemment des disparités régionales ?
- 2° Comment les disparités peuvent-elles évoluer dans l'avenir ?

La première question s'inscrit dans un contexte où la croissance économique a été forte.

La deuxième doit être envisagée dans des termes différents puisque c'est à une croissance économique faible qu'il convient de faire référence.

Pourquoi n'a-t-on envisagé que récemment de remédier aux inégalités de développement régional ?

-- Pour situer le *récemment*, je vous rappelle que c'est dans le message du 13 mai 1973, message relatif au projet de loi sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagnes que le Conseil fédéral écrit :

En encourageant de manière spécifique le développement économique des régions de montagne, la Confédération adopte pour la première fois une politique active de développement régional s'étendant à l'ensemble de l'économie.

Bien qu'il s'agisse plus d'une déclaration d'intention que d'un fait réel, cela est important, car la prise de conscience d'un problème est une étape indispensable à la longue série de mesures et de moyens qui permettront d'aboutir à une *formulation* plus précise et à une solution.